

ARRETE 2026\012

FERMETURE DU STADE DE FOOTBALL POUR INTEMPÉRIES

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article 1^{er} : considérant la nécessité de préserver les deux terrains du stade de football communal, celui-ci sera fermé le samedi 07 février 2026 et dimanche 08 février 2026 inclus pour cause de pluviométrie (terrain détrempé) et de préserver l'intégrité des joueurs.

Article 2 : le présent arrêté sera affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

- La Gendarmerie de Septeuil
- L'association ASGA

FAIT à Guerville, le 6 février 2026

Pour Mme Le Maire,
L'Adjoint par délégation,



M. Michel HARDY.